

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE

OPTION : TECHNICO COMMERCIAL

Le Ministre De L'Agriculture

Vu le Code rural, livre VIII,

Vu le procès-verbal de l'examen ouvert en vue de l'attribution du brevet de technicien supérieur agricole en 1991,

Sur la proposition du jury, délivre le présent diplôme à **MR TINTILLIER CYRIL MICHEL NICOLAS**
né le 24/10/1971 à LIBREVILLE (AUTRES)

Enregistré sous le N° 91Q59R6421123 AVEC LA MENTION PASSABLE

Pour ampliation : LE CHEF DU S.R.F.D.,
et par ordre



Pour le Ministre et par autorisation :
LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT,

Par délégation :
L'ingénieur en Chef-Adjoint,

Ricaud

C. RICAUD